

SOSLM 71/16

3711  
(1943)

Reconstruction du pont de Bazeilles sur la Meuse  
(ligne de Charleville à Thionville).-

tre S.N.C.F. au M.T.P.  
éche du M.T.P. à la S.N.C.F.

4. 8.42      manque -  
13. 1.43

MINISTÈRE DE LA  
PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES COMMUNICATIONS

Direction des Chemins de fer

3ème Bureau

Paris, le 13 janvier 1943

Région Est

C C P I E

Ligne de Charleville à Thionville

LE MINISTRE

Reconstruction du pont de Bazeilles  
sur la Meuse au P.K. 163+087

EST 150-I

à Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration de la S.N.C.F.

Vous m'avez présenté, le 4/8/42, un projet d'exécution pour la reconstruction du pont de Bazeilles sur la Meuse, situé au P.K. 163+087 de la ligne de Charleville à Thionville.

Ledit projet comporte essentiellement l'exécution des travaux ci-après :

- consolidation du pont provisoire construit par les Allemands ;
- reconstruction de l'ouvrage comportant un tablier métallique à deux voies à ballast continu avec passerelle pour piétons accolée et exhaussement des appuis ;
- exhaussement des voies aux abords de l'ouvrage.

Le détail des dispositions projetées est indiqué dans la notice explicative et sur les dessins du dossier.

Par une lettre du 14/10.42, l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées chargé du Service de la Navigation à Charleville a donné son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

D'autre part, la décision ministérielle (Routes - 1er bureau) du 30/9/42 a prévu que les dépenses de rétablissement de la passerelle pour piétons accolée à l'ouvrage, évaluées à 180.000 fr, seraient à la charge de la Direction des Routes.

Après examen par le Service Technique des Transports, j'approuve le projet présenté dont la dépense globale, évaluée à 9.220.050 fr, se répartit comme suit :

- |    |  |              |
|----|--|--------------|
| a) | dépenses imputables au compte d'exploitation<br>de la S.N.C.F. (reconstruction).....           | 8.950.000 fr |
| b) | dépenses à la charge de l'Etat (amélioration<br>des voies navigables) y compris frais généraux | 90.000 fr    |

.....

c) dépenses à la charge de l'Etat (Direction  
des Routes) y compris frais généraux..... 180.000 fr

Il est entendu que les dépenses réellement faites seront réparties entre le compte d'exploitation de la S.N.C.F. (Reconstruction), le budget des voies navigables et le budget des routes, proportionnellement aux trois sommes ci-dessus indiquées de 8.950.000 fr, de 90.000 fr et de 180.000 fr.

Le Directeur des Chemins de fer,  
Signé : MORANE.